

La grève des universités montre la voie à tous les salariés !

Pour sa victoire, il faut combattre pour son extension aux étudiants, à toute l'Éducation et aux autres salariés

Les contre-réformes qui se multiplient depuis plusieurs années dans l'Éducation nationale en général, l'enseignement supérieur et la recherche publics en particulier, ont toutes pour point commun d'ériger en dogmes absolus les principes de la rentabilité et de la compétitivité. Elles ont pour conséquence de mettre en concurrence les établissements entre eux et les individus entre eux. Il s'agit de mettre fin au caractère public de l'enseignement et de la recherche, pour les soumettre aux intérêts du patronat et au joug de la prétendue « utilité » économique. Parce que ces attaques, d'une ampleur sans précédent, forment un tout et provoquent une violente remise en cause à l'échelle de l'Éducation nationale et de la recherche publique tout entières, il est essentiel que la lutte engagée pour les mettre à bas se généralise et se radicalise : seule une riposte globale et résolue sera à même de faire reculer le gouvernement. Cette convergence sera certes difficile, à cause des défaites subies par les enseignants du primaire et du secondaire en lutte ces dernières années, et au vu de la lassitude engendrée par les journées d'action dispersées et sans lendemain. Mais elle est cruciale et pourra constituer un levier décisif pour entraîner dans son sillage un combat d'ensemble, véritablement interprofessionnel, contre la casse de la Fonction publique par l'application de la RGPP (révision générale des politiques publiques), contre les licenciements et contre la précarité généralisée dans le public comme dans le privé.

Cascade d'attaques contre l'université, la recherche et l'enseignement

Individualisation et compétition exacerbée : la réforme du statut des enseignants-chercheurs

Transformer les présidents d'université en patrons tout-puissants, faire le tri parmi les 57 000 enseignants-chercheurs pour déterminer, selon des critères arbitraires, ceux qui sont dignes de le rester et ceux à qui on enlèvera le statut de chercheurs, doubler leur temps de travail : telles sont les principales mesures incluses dans le projet de décret réformant le statut des enseignants-chercheurs (EC). Ceux-ci doivent effectuer, depuis le décret de 1984, un service d'enseignement annuel de 192 heures équivalent TD (1). Le nouveau décret prévoit de « moduler les services » des enseignants en fonction de l'évaluation dont ils devraient faire l'objet, sur décision du président

d'université et du conseil d'administration. Ce décret n'est rien d'autre que l'application directe de la LRU (Loi « Liberté et responsabilités des universités », dite « loi Péresse », votée en août 2007), en son article 19. Il entend faire passer à 384 heures le temps d'enseignement d'une partie des EC. La logique d'économie est évidente : au moment même où ces enseignants verront leur temps de travail multiplié par deux sans aucune compensation salariale, 1 030 postes sont supprimés au budget 2009.

Dévaluation de la formation des futurs enseignants : la réforme des concours d'enseignement

Le projet de réforme du concours de recrutement des professeurs des écoles (PE) et du CAPES (pour le second degré) est présenté par ses maîtres d'œuvre et ses défenseurs comme une façon d'élever le niveau de recrutement des enseignants. C'est un mensonge. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'accroître la durée des études des futurs enseignants, mais d'augmenter la durée de leurs études non rémunérées. Jusqu'à présent en effet, la plupart des enseignants étaient recrutés après trois années de licence (L1, L2, L3), une année de préparation au concours puis une année de stage rémunérée avec le statut de fonctionnaire-stagiaire. La réforme supprime purement et simplement cette année de stage : après une licence et une première année de master (M1), les épreuves d'admissibilité auraient lieu en janvier de l'année suivante, auxquelles succéderaient quelques semaines de stage (non rémunéré) au cours du deuxième semestre et les épreuves d'admission en juin. La formation des futurs enseignants ne serait donc pas allongée, elle se déroulerait toujours sur cinq ans. Mais une année d'étude supplémentaire non rémunérée, dans les conditions actuelles de l'aide sociale et sans la garantie de réussir le concours à la fin, peut représenter un obstacle insurmontable. Cette réforme va donc clairement accentuer la sélection sociale en faveur des étudiants issus des milieux aisés et montre bien la logique de casse sociale qu'est en train de mettre en place le gouvernement. Et la suppression de l'année de stage ferait économiser 15 000 postes par an !

Il n'est donc nullement question d'accroître le niveau de formation des futurs enseignants, tout au contraire : non seulement ce niveau est fixé au L3 (3e année de licence) — donc absolument pas à « bac +5 » —, mais encore les épreuves d'admission seraient déconnectées des disciplines enseignées ; elles ne porteraient que sur la didactique et la « connaissance du système éducatif ». C'est tout simplement l'enseignement de disciplines qui est ici remis en cause.

Cette réforme des concours est de surcroît un tremplin certain pour accroître de manière considérable la précarité dans l'enseignement public. En effet, tous les étudiants qui seront reçus à leur master « enseignement » mais pas au concours seront employés comme sur contrats précaires, hors statut de fonctionnaires titulaires. Dès lors, une menace pèse sur l'existence même des concours de recrutement : à l'avenir, prenant appui sur cet état de fait, les gouvernements auront beau jeu de dire que les

enseignants peuvent parfaitement être recrutés avec leur seul master, puisque la situation existera déjà.

Accentuer la précarité des jeunes chercheurs : le « contrat doctoral unique »

Le « contrat doctoral unique » est destiné à remplacer les allocations de recherche et les monitorats (charges de cours) effectués par les chercheurs en cours de thèse. Cela reviendrait à faire de ces doctorants des employés du président d'université et non plus des salariés de la fonction publique ayant l'État pour employeur. Il ne s'agirait pas en outre d'un contrat de trois ans — la réforme licence-master-doctorat (LMD) impose désormais que les thèses soient achevées en trois ans, sauf dérogations de plus en plus difficiles à obtenir —, mais d'un contrat d'un an reconductible deux fois : donc de façon non automatique, et après une période d'essai de six mois ! Il est clair que les doctorants pourront ainsi servir de variables d'ajustement, corvéables à merci et que le président d'université pourra licencier à tout moment.

Une fois de plus, il s'agit d'instaurer une relation de subordination des enseignants-chercheurs au président d'université, ouvrir la voie à toutes les formes d'arbitraire et de clientélisme et institutionnaliser la précarité dans l'enseignement et la recherche.

Individualisation et compétition généralisées : tous les personnels sont concernés

La soi-disant « *autonomie* » brise dans les faits l'*indépendance* des enseignants et des chercheurs, en les soumettant à des pressions et des contraintes dont les exigences sont sans rapport avec leur discipline et leurs domaines de recherche, mais ont tout à voir avec les intérêts capitalistes du patronat.

Plus largement, cette réforme soumet les traitements, les primes, l'évolution des carrières au bon vouloir des présidents d'université. Elle ne peut qu'engendrer atomisation, concurrence entre individus et concurrence entre établissements. Les personnels — administratifs, techniciens, ingénieurs, ouvriers de service et personnels de santé — sont tout particulièrement concernés, dans la mesure où ils sont et seront de plus en plus soumis à des contrats d'objectifs basés sur la culture de la performance et du résultat — qu'un décret de 2002 signé par Jospin avait déjà entérinée, en instaurant l'évaluation des personnels. Leur carrière et leur salaire seront déterminés en fonction de leur « manière de servir », c'est-à-dire à n'en pas douter de leur capacité à se conformer à la volonté de leurs supérieurs, selon des critères de rentabilité, comme le montre déjà la « prime liée aux fonctions et aux résultats ».

Ce sont leurs statuts et leurs postes qui sont par là même menacés, avec l'« externalisation » — c'est-à-dire en fait la privatisation — de services entiers, et la casse généralisée de la Fonction publique avec l'application de la RGPP et la mobilité

forcée qu'elle implique. Les vingt universités d'ores et déjà passées à l'autonomie ont ainsi procédé à des « redéploiements » de postes, en fait à des suppressions et des transferts sur de nouvelles fonctions — comme la gestion écrasante des frais de fonctionnement et de paiement des salaires.

L'aide sociale lourdement menacée

Le principe de l'aide sociale permettait aux étudiants de bénéficier, sur des critères sociaux, de bourses de l'État ou de logements. Cet acquis fondamental qui aidait l'ouverture aux études aux milieux les plus populaires est remis en question chaque année un peu plus. Cette année déjà, les critères d'attribution ont été modifiés et de nombreux étudiants ont perdu leur bourse ou l'ont vu diminuer. Il y a déjà bien longtemps que les montants des bourses ne suffisent pas à financer ses études. Cette nouvelle attaque montre clairement une volonté d'accroître la sélection sociale. En outre, le rapport Lambert prône la délocalisation des CROUS : les critères d'attribution des bourses et leurs montants seraient fixés par les régions et non plus nationalement. Il est donc capital de mettre en avant des revendications concernant l'aide sociale, en particulier celle de l'augmentation des bourses sur critères sociaux à hauteur des besoins et sans préférence nationale.

La LRU à la racine des contre-réformes

La loi votée en août 2007, en catimini, au cœur des vacances d'été, avait suscité l'an passé une mobilisation de grande ampleur chez les étudiants et une partie des personnels des universités. C'est de son application directe qu'il est question désormais avec les contre-réformes incriminées.

- Elle ouvre la voie au clientélisme, au favoritisme et à l'arbitraire. Elle consacre en effet les pleins pouvoirs des présidents d'université en leur accordant un véritable droit de veto (« avis défavorable motivé ») pour toute affectation de personnel. Elle inaugure, pour tout recrutement d'enseignants-chercheurs, des « comités de sélection » *ad hoc* ; ils remplacent les commissions de spécialistes composées d'enseignants de la discipline concernées et élus par leurs pairs, au profit de membres nommés par le conseil d'administration et n'enseignant pas nécessairement la discipline.
- Elle instaure privatisation et précarisation. Elle offre de fait aux présidents d'université la possibilité de recourir à des financements privés, dans le cadre de « fondations partenariales ». Elle ouvre donc la porte à la multiplication de contrats de droit privé, institutionnalisant ainsi la casse du statut de fonctionnaire. L'autonomie budgétaire des universités les conduit à gérer leur « masse salariale », donc les salaires et les primes de l'ensemble de leur personnel. Leurs budgets étant eux-mêmes catastrophiquement insuffisants, les établissements devront, pour survivre, avoir recours à trois solutions : financements privés, augmentation des frais d'inscription, emploi de vacataires et de contractuels sous-payés au lien de personnel

statutaire.

- Elle redéfinit les « missions » des enseignants-chercheurs, au profit de l'insertion professionnelle des étudiants. Elle entend par là transformer en managers et faire dépendre toujours davantage les enseignements dispensés à l'université des besoins des entreprises, ce qui revient à préférer les « compétences » aux savoirs.

Les coups pleuvent sur l'Éducation nationale dans son ensemble

Au-delà de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est tout le secteur de l'enseignement public qui est directement ciblé par les attaques gouvernementales visant à réaliser un maximum d'économies budgétaires et, à terme, à en finir avec le statut de fonctionnaire. En maternelle, il s'agirait de supprimer 6 000 postes alors même que les écoles ont à accueillir les enfants du nouveau « baby boom » que la France est en train de connaître. Il est aussi question de transformer les écoles maternelles en « jardins d'éveil » pour les enfants de deux-trois ans, ce qui revient à ne plus y recruter de professeurs des écoles. À cela s'ajoute la suppression de 1 500 postes de maîtres spécialisés dans les RASED (réseaux d'aide aux enfants en difficulté), la suppression de deux heures de classe par semaine dans l'enseignement primaire... Il est aussi question de mettre en concurrence les établissements d'enseignement primaire avec la publication des résultats des évaluations en CE1 et CM2. Dans l'enseignement secondaire, le nombre de suppressions de postes ne fait là aussi que croître : 8 500 en 2007, 11 200 en 2008, 13 500 en 2009. La réforme Darcos de casse du lycée public n'est que reportée. Quant aux lycées professionnels, ils sont durement touchés avec la suppression des BEP. Face à ces attaques, c'est une riposte d'ensemble qu'il faut mettre en œuvre.

Une mobilisation inédite dans l'enseignement supérieur

Montée en puissance de la résistance et auto-organisation

Comme dans la plupart des secteurs de la Fonction publique, la mobilisation du 29 janvier a été puissante dans l'enseignement et les enseignants-chercheurs y ont été très nombreux. Leur mobilisation n'a cessé ensuite d'aller crescendo, dans la grève et dans la rue, jusqu'aux 100 000 manifestants du mardi 10 février — 50 000 à Paris, 8 000 à Lyon, 6 000 à Toulouse, 4 000 à Marseille et à Montpellier, 3 000 à Rennes et à Strasbourg — et 55 000 le jeudi 19 alors même que deux zones sur trois étaient en vacances... À l'heure où est écrit cet article (3 mars), 70 universités sont mobilisées. Des assemblées générales de plus de 500 personnes se tiennent régulièrement (à Angers, Arras, Brest, Caen, Dijon, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon I et II, Metz, Nantes, Paris V, VIII et XI, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Versailles-Saint-Quentin...), des AG de 1 000 et plus à Aix-Marseille I, Bordeaux-III et IV, Montpellier III, Paris I, IV et X, Pau, Perpignan, Poitiers, Rennes II, Strasbourg, Toulouse II et III...

La grève en effet est l'arme décisive utilisée par les enseignants en lutte, rejoints par les étudiants, pour se battre de façon efficace. Alors que les directions syndicales — SNESUP-FSU en tête — n'y appelaient nullement, elles ont été débordées par l'initiative lancée par des enseignants-chercheurs du collectif « Sauvons l'université » (SLU), appelant à ce que « l'Université s'arrête », à partir du 2 février, si les décrets portant sur le statut des EC et les concours de l'enseignement n'étaient pas retirés. Ce sont eux également qui ont lancé l'initiative d'une coordination nationale, permettant la structuration de la lutte à l'échelle nationale. Cette forme exemplaire d'auto-organisation est un héritage direct des luttes étudiantes menées ces dernières années. La coordination a appelé à la « grève totale, illimitée et reconductible » tant que ces revendications ne seront pas satisfaites.

Toutefois, il faut souligner le contraste entre la radicalité de ce mot d'ordre et le flou de son application sur le terrain — grève « de temps en temps » ou lors des seules journées d'action nationale, prétendue « grève » mais poursuite des cours ; seuls quelques départements sont en grève véritable, reconduite d'AG en AG... Car les universitaires ne sont pas des prolétaires. La lutte de classe et l'une de ses armes essentielles, la grève, leur sont étrangères. Leur profession les pousse à l'individualisme ; ils méconnaissent donc dans la très grande majorité les luttes collectives. Leur position sociale et culturelle en fait des catégories intermédiaires et parfois les relais de l'idéologie bourgeoise. La grève totale, seuls les personnels non-enseignants et les étudiants — qui ont prouvé par le passé leur puissante capacité à combattre —, peuvent la mettre en œuvre.

Défait l'an dernier suite à leur lutte contre la LRU, les étudiants n'auraient pu cette année partir les premiers. Dans un premier temps, les étudiants se sont mobilisés à la suite des enseignants. Ils sont entrés dans le mouvement en organisant leurs propres assemblées générales et/ou se réunissant avec les enseignants et autres personnels. La première coordination nationale étudiante s'est tenue à Rennes les 14 et 15 février, réunissant les délégués mandatés par les assemblées générales de 65 universités. Elle a à juste titre centré le combat sur la LRU, expliquant que « *la LRU est le cheval de bataille commun aux étudiants enseignants et personnels. C'est derrière le mot d'ordre de l'abrogation de la LRU que le mouvement pourra s'unifier.* » C'est là en effet un aspect décisif, qui dessine clairement une ligne de démarcation avec les directions syndicales.

Les directions syndicales tentent de freiner et canaliser la lutte

À cent lieues des revendications mises en avant par les enseignants et les étudiants mobilisés, l'UNEF se contente de supplier le gouvernement de « changer de politique en matière d'enseignement » en renonçant aux suppressions de postes et d'« investir pour lutter contre la précarité étudiante ». Si elle a été contrainte, sous la pression de la mobilisation, de demander le retrait du décret réformant le statut des enseignants-chercheurs, elle ne demande pas celui de la réforme des concours d'enseignement, se bornant à implorer le gouvernement d'« apporter de toute urgence des garanties » à

son sujet. Elle n'évoque pas la LRU, et pour cause : rappelons que l'UNEF avait négocié la loi avec Péresse en 2007, puis avait trahi ouvertement le mouvement en allant quémander des miettes à la ministre et en brisant la grève des étudiants.

La FSU ne parle pas davantage de la LRU et adopte une position très en retrait de la mobilisation en cours. En effet, elle ne demande pas officiellement le retrait de la réforme des concours d'enseignement. La direction du SNES, son syndicat de l'enseignement secondaire, n'est en fait tout simplement pas défavorable à la réforme et voudrait seulement plus de temps pour la mettre en œuvre. Elle demande donc son report au gouvernement — en 2010 pour les nouveaux masters et en 2011 pour les nouveaux concours —, tout en réclamant l'« ouverture immédiate de discussions sérieuses sur la formation des maîtres, les cursus universitaires et l'entrée dans le métier ». Quant au SNESUP, il entretient l'ambiguïté sur les revendications. Certes, débordé par la coordination nationale, il est parfois contraint de faire figurer parmi ses mots d'ordre le retrait de la masterisation des concours. Mais ses positions varient d'un communiqué à l'autre : à la place du retrait pur et simple du décret, il est aussi question de « maintien dans la forme actuelle des concours des PE et du CAPES en 2010 » ou de « retrait des lourdes modifications » des concours — ce qui ne signifie pas le retrait du décret mais son éventuel aménagement — et « l'ouverture d'un vaste débat public » sur le sujet. Pour exemple, dans sa *Lettre Flash* du 18 février, le SNESUP ne demande plus que la « mise hors circuit du texte de décret statutaire » et le « maintien des concours PE et CAPES dans leur format actuel en 2010, [l']ouverture d'un grand débat sur la formation des enseignants, [l']organisation de dispositions transitoires pour les étudiants en vue de la reconnaissance du master pour exercer les métiers d'enseignants et des IUFM ».

Quant aux modes d'action proposés, ils sont, comme à l'accoutumée, dispersés et dilatoires, destinés à toute force à éviter la généralisation de la grève. L'UNEF n'appelle tout simplement pas à la grève. Les syndicats de l'éducation (FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN, UNSA-Éducation, SUD Éducation), dans un communiqué du 12 février, s'en remettent à la journée d'action du 19 mars, tout en appelant sans plus de précision à « poursuivre les actions engagées » — là aussi, pour éviter de parler de grève. Au sein de la FSU, ni le SNES, ni le SNASUB n'appellent à la grève : le SNASUB se contente de lancer une pétition pour les BIATOS proclamant « rendons-nous visibles » et se borne à inviter les agents à se rendre en AG sans jamais lancer le mot d'ordre de grève. Quant au SNESUP, il est là encore contraint et forcé par la puissance de la mobilisation à affirmer qu'il faut « renforcer le mouvement de grève » : mais il ne s'agit nullement d'une « grève totale, illimitée et reconductible » comme le demande la coordination nationale ; tout au plus est-il question de « réussir » les journées d'action car, comme il le proclame, « l'attitude du SNESUP est responsable »... En ce début du mois de mars, le SNESUP se cantonne à appeler à des « grèves administratives », et seulement les 5 et 11 mars.

Avec l'appui des directions syndicales et des présidents d'université, le gouvernement tente de diviser et briser la mobilisation

À l'heure actuelle, le gouvernement ne semble pas prêt à céder sur les revendications essentielles. Darcos comme Péresse ont dit et redit qu'ils ne retireraient pas leurs décrets (statut des enseignants-chercheurs et réforme des concours). La stratégie du gouvernement consiste à dissocier les deux revendications et à ouvrir une brèche dans laquelle s'engouffrent et/ou s'engouffreront directions syndicales et présidents d'université.

La brèche existe sur le statut des EC. Péresse a d'abord tenté de faire passer, avec l'appui de certains présidents de sections du CNU (des juristes en particulier), une nouvelle mouture du décret. Elle ne modifiait pas l'essentiel de la réforme — maintien de l'évaluation au niveau local sous l'autorité des présidents d'université, maintien de la modulation des services et donc de l'accroissement des charges d'enseignement pour les EC sanctionnés. Elle entendait seulement la saupoudrer de mesurètes en pensant pertinent de préciser qu'« un temps significatif pour les activités de recherche » serait garanti à tous — sans aucune précision en termes de volume horaire — et que la modulation des services s'effectuerait sous le contrôle du CNU. Dans son communiqué du 15 janvier, la ministre rappelait que les « missions » des enseignants-chercheurs ne consistaient plus seulement dans l'enseignement et la recherche : « La ministre a insisté sur le fait que les obligations d'enseignement pourront être inférieures si l'activité de recherche est d'une très grande qualité ou si l'engagement professionnel se traduit dans d'autres missions. » Il est certain que de bons et loyaux services rendus au patronat local gratifieraient les universitaires de quelques primes et d'allègement de services d'enseignement. L'irruption de la médiatrice Claire Bazie-Malaurie — signe d'un certain désarroi au sein du gouvernement face à une mobilisation à laquelle il ne s'attendait pas — puis l'intervention de Sarkozy le 13 février allaient dans le même sens : lâcher un peu de lest sur le statut des EC sans retirer le décret. C'était aussi l'enjeu du projet soumis par le député UMP et doyen de la faculté de Boulogne-sur-Mer Daniel Fasquelle : réaménager le décret. Fasquelle a donc proposé que l'évaluation des EC ait lieu tous les six ans et non tous les quatre ans, que les promotions se fassent en partie au niveau national par le CNU (entre 25 et 50 %) et en partie au niveau local par les présidents d'université (de 50 à 75 %), en enrobant le tout des proclamations usuelles sur la liberté des universitaires (la modulation des services devant être « l'expression de la liberté et non une sanction »).

Peut-on dire que le gouvernement a reculé sur le décret réformant le statut des enseignants-chercheurs ? Certainement pas de manière décisive. La modulation des services — donc l'augmentation du temps de travail — reste d'actualité : les 192 heures annuelles ne sont qu'une « référence » et non un plafond. Le prétendu « accord de l'intéressé » posé comme préalable à la modulation masque les fortes pressions qui

s'exerceront sur les enseignants, d'autant que la modulation est rattachée à un « projet collectif » : les enseignants devront donc se soumettre au bon vouloir des équipes ainsi mises en place. Le principe de l'évaluation — donc de la mise en concurrence selon des critères de rentabilité — est maintenu, simplement déporté pour partie du niveau local au niveau national. De surcroît, jamais le CNU, avec ses faibles moyens et effectifs, ne sera à même de prendre en considération les travaux de quelque 56 000 enseignants-chercheurs. La « notation » se fera donc par la voie « bibliométrique », additionnant les publications et leur assignant une sorte de coefficient en fonction du support desdites publications, selon des critères eux-mêmes très contestés : c'est là une technique purement comptable et managériale, qui conduit à la course effrénée à la productivité. Enfin, la gestion locale des carrières et des promotions — c'est-à-dire l'arbitraire et le clientélisme — demeure telle quelle.

Quant à la réforme des concours d'enseignement, il n'est pas question pour Darcos d'y toucher, tandis que Péresse a osé affirmer « la masterisation, tout le monde est pour » ! Tenir bon sur cette question est crucial pour le gouvernement à bien des égards. D'une part, un recul du ministre viendrait s'ajouter à celui qu'il a dû commettre face à la mobilisation déterminée des lycéens en reportant la réforme du lycée. Ensuite, l'enjeu en termes d'économies budgétaires est de taille puisque, on l'a dit, la « masterisation » permet de supprimer plus de 10 000 postes par an — avec la suppression de l'année de stage. Enfin, cette question est brûlante car elle est susceptible de fédérer tous les enseignants, du primaire au supérieur, ainsi que les lycéens et les parents d'élèves. Le gouvernement peut compter sur l'appui tacite des directions syndicales qui ne demandent pas le retrait du décret. Il a aussi le soutien implicite des présidents d'université : la CPU (conférence des présidents d'université) ne demande pas le retrait mais le report des nouveaux concours à 2011. Cette position des présidents d'université a d'ailleurs fait battre des mains le SNESUP, réjoui de voir que la CPU avait « repris à son compte notre revendication de maintien en l'état pour la session 2010 des concours PE et CAPES ». Darcos a donc pu se montrer à la fois provocateur et intraitable lors de son intervention radiodiffusée du 12 février, affirmant qu'il n'y avait « aucune raison de repousser la réforme de la formation » : il a eu beau jeu de rappeler, narquois, « à la CPU qu'elle a signé un protocole avec moi, demandant que la réforme se fasse à la rentrée 2010. Nous n'avons pas signé tout seuls la masterisation des concours ». Fillon a certes fait mine de lâcher un peu de lest en affirmant qu'une formation complémentaire serait proposée aux enseignants tout juste recrutés. Mais le recrutement se fera toujours au rabais et la sélection sociale sera toujours plus forte.

Enfin, le gouvernement a cru bon de jeter d'autres miettes en annonçant qu'il n'y aurait pas de suppressions de postes d'enseignants-chercheurs en 2010 et 2011. Mais qu'en est-il des personnels non-enseignants ? On sait très bien que cette prétendue « concession » n'est rien d'autre qu'une façon de continuer à détruire des postes de BIATOSS, par le biais des « redéploiements ». D'ailleurs, Péresse a eu la condescendance méprisante d'affirmer que des fonctions telles que le gardiennage, le

ménage, la maintenance des bâtiments ne constituaient pas le cœur de mission des universités : c'est toujours au nom de ce minable prétexte qu'on externalise et privatise des services entiers.

Ce qui se dessine donc, à ce stade de la mobilisation, c'est d'une part quelques aménagements apportés au décret sur le statut des enseignants-chercheurs, aptes à faire sortir de la mobilisation ceux qui n'y étaient entrés que sur cette base, et d'autre part une trahison des directions syndicales qui appelleront d'une manière ou d'une autre les grévistes à reprendre le travail, abandonnant les autres revendications.

L'heure est à la consolidation et à l'extension de la grève.

Le NPA doit y avoir une orientation ferme et claire

Les militants du NPA doivent tout mettre en œuvre pour que la grève des enseignants-chercheurs et des étudiants s'étende à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Ce serait un point d'appui décisif pour l'entrée en lutte de salariés d'autres secteurs.

Le « tous ensemble » passe par des revendications communes : celle d'abrogation de la LRU est indispensable

Pour que la grève se consolide dans l'enseignement supérieur et s'étende au-delà, il faut d'abord faire la clarification sur les revendications : que les mots d'ordre englobent les revendications des étudiants et de tous les personnels. À ce titre, l'abrogation de la LRU doit être mise en avant. On l'a vu, c'est en effet cette loi qui est à l'origine des attaques décisives qui se produisent actuellement. C'est elle en outre qui touche à la fois les personnels, administratifs, techniques et enseignants, ainsi que les étudiants. Or, il n'y a pas que les directions syndicales pour refuser d'avancer ce mot d'ordre. La coordination nationale des enseignants (étendue aux personnels et aux étudiants à raison d'un étudiant et d'un BIATOS pour trois enseignants-chercheurs) a adopté une position qui s'arrête à mi-chemin. Bureaucrates du SNESUP, enseignants soucieux de se focaliser sur la réforme du statut et de la masterisation, mais aussi frileux devant les capacités d'une mobilisation étudiante et se réservant donc une porte de sortie de grève, ont tout fait pour que la LRU ne soit pas même mentionnée dans les motions finales. Mais un certain nombre de délégués avaient aussi pour mandat de soutenir le mot d'ordre « abrogation de la LRU ». La motion de la coordination nationale réunie le 2 février a donc été présentée comme un compromis, pointant du doigt la LRU mais ne demandant pas son abrogation, proposant — selon la méthode des directions syndicales, une négociation sur une autre loi... : la Coordination « demande en urgence que la communauté universitaire et le monde de la recherche soient consultés sur une nouvelle loi garantissant démocratie, collégialité, indépendance et liberté, car l'Université n'est pas une entreprise et le Savoir n'est pas une

marchandise ». Toutefois, entraînée par la dynamique créée par la mobilisation des étudiants qui, quant à eux, mettent clairement en avant le mot d'ordre d'abrogation de la LRU, la Coordination finalement intégrée dans l'une de ses motions, le 20 février. Mais il s'agit d'une concession de pure forme. La coordination appelle à l'élaboration d'une autre loi.

Malheureusement, il y a un désaccord au sein du NPA sur cette question et l'impulsion donnée par la direction du NPA va elle aussi dans ce sens. Certains militants « sur le terrain » relaient cette position, en votant contre la mise en avant du mot d'ordre « abrogation de la LRU ». Dans la déclaration d'Olivier Besancenot intitulée « Valérie Pécresse doit retirer le décret sur les enseignants-chercheurs » (10 février), on constate une focalisation sur le seul décret réformant le statut des EC. Ce même communiqué comporte par ailleurs une fausse information qui pourrait contribuer à semer des illusions et à freiner la lutte : « Sous la pression des mobilisations des lycéens, le gouvernement a dû retirer son projet de réforme du lycée » ; pourtant, chacun sait très bien que Darcos ne l'a pas du tout retiré, mais simplement reporté, attendant des jours meilleurs pour l'appliquer ! La commission Université-Recherche du NPA souligne quant à elle que les réformes sont la « conséquence logique de la LRU » mais n'en demande pas davantage l'abrogation.

Pour la grève totale, illimitée et reconductible ! La direction du NPA doit rompre avec son attentisme et soutenir cette perspective

La même carence politique se retrouve dans les perspectives proposées par la direction du NPA. La commission Université-Recherche se contente pour sa part d'appeler à la grève et à la manifestation lors des seules journées d'action — le 10 février en l'occurrence. Elle ne reprend pas le mot d'ordre pourtant décisif de « grève totale, illimitée et reconductible ». *Avis de recherche*, le « bulletin de débat université-recherche du NPA », accomplit le tour de force de ne pas employer une seule fois le mot « grève » dans son éditorial et de ne pas en parler du tout ! Il n'évoque que les assemblées générales et les manifestations lors des journées d'action ! Les perspectives suggérées n'en sont pas, tant elles restent vagues — « Ensemble, préparons la riposte » et dépourvues de toute proposition concrète. Dans l'encadré consacré au personnel BIATOS, la conclusion est tout aussi floue : « Nous n'avons pas le choix : se mobiliser, tous ensemble, pour renverser la situation » (*Avis de recherche* n°3, mars 2009) ; pas un mot, encore une fois, de la grève nécessaire.

La mobilisation en cours est puissante ; elle est inédite chez les universitaires. Mais ceux-ci ne peuvent gagner seuls. Ils ne remporteront une victoire sur le gouvernement que si les personnels rejoignent massivement la lutte, et si la grève chez les étudiants se généralise. Or, des obstacles doivent encore, de ce point de vue, être franchis pour étendre vraiment la grève étudiante. Ce sont les étudiants qui ont affronté directement le gouvernement en 2007 contre la LRU ; leur lutte a été exemplaire, mais elle a été trahie par les directions syndicales, en particulier l'UNEF. Elle n'a en outre pas été

rejointe par les enseignants — même si certains d'entre eux étaient mobilisés. La convergence avec les cheminots en grève au même moment a échoué après le lâchage des directions syndicales à la SNCF. Enfin, cette lutte intervenait peu de temps après l'élection de Sarkozy, qui pouvait se targuer de sa « légitimité » électorale, ce qui entravait fortement les possibilités d'extension de la mobilisation. Les étudiants subissent encore le poids de cette défaite. Ils se souviennent en outre de l'attitude timorée qu'avaient adoptée les universitaires à cette occasion. Ils sentent enfin que, même s'ils subiront les conséquences de la réforme du statut des enseignants (l'enseignement étant considéré dans la réforme comme une sorte de sanction « punissant » les professeurs mal évalués), cette revendication reste essentiellement celle des EC. De plus, les étudiants ont bien conscience de ce qu'est la LRU et que le retrait d'un simple décret ne serait qu'une victoire très partielle : tant que la LRU restera en vigueur, un recul sur une des ses applications ne sera jamais que temporaire. De surcroît, pour les étudiants — notamment issus des couches populaires —, il est capital de mettre en avant des revendications concernant l'aide sociale rongée par les gouvernements successifs.

Pour dépasser les freins à la mobilisation, il faut que la lutte revête un caractère offensif sur des revendications fédérant tous ceux qui travaillent à l'université et subissent de plein fouet les mesures gouvernementales :

- *Abrogation de la LRU ;*
- *Retrait du décret réformant le statut des enseignants-chercheurs ;*
- *Retrait du décret réformant les concours de l'enseignement ;*
- *Retrait du contrat doctoral unique ;*
- *Contre la casse des organismes de recherche ;*
- *Titularisation immédiate de tous les personnels précaires ;*
- *Création d'emplois à hauteur des besoins ;*
- *Retrait des décrets instaurant l'évaluation-notation des personnels ;*
- *Abrogation de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la mobilité forcée ;*
- *Augmentation générale des salaires : 300 euros pour tous ;*
- *Augmentation des bourses sur critères sociaux sans préférence nationale.*

Pour gagner sur ces revendications, il n'est d'autre solution que la grève totale. Jusqu'à présent, les modalités d'action chez les enseignants ont été extrêmement variables, de la simple : de la simple mobilisation lors des journées nationales d'action à la grève totale effective. Beaucoup ont continué de faire cours, ce qui a empêché concrètement les étudiants de se mettre pleinement en grève. Aujourd'hui, ce sont les étudiants qui ont pris la tête du mouvement. Dans tous les centres où il dure depuis quelques semaines, la question des piquets de grève devient inévitable. Déjà 14 universités les ont mis en place (Angers, Arras, Aix-Marseille III, Limoges, Le Mans, Nantes, Pau, Poitiers, Rennes II, Saint Etienne, Strasbourg, Paris III IHEAL ...) Nous, militants du NPA, devons mettre toutes nos forces pour que, partout où les conditions sont réunies, les piquets de grève soient tenus par les étudiants, les personnels et les enseignants.

C'est le seul moyen d'éviter dans beaucoup d'endroits le pourrissement de la situation, dû souvent à ce que les enseignants sont davantage « actifs » qu'en grève. La tenue des piquets permet à tous les étudiants de se mobiliser de manière égalitaire ; certains enseignants dont le statut est très précaire pourront ainsi être en grève sans mettre leur poste en danger. La « grève marchante » pratiquée en Guadeloupe et Martinique, avec débrayages service par service, amphi par amphi, salle de cours par salle de cours, est un moyen de lutte efficace pour conduire aux piquets de grève là où ils ne sont pas encore mis en place.

Toutes les mesures d'auto-organisation s'imposent pour que la mobilisation se renforce et tienne jusqu'à la victoire : assemblées générales, comités de grève ... Pour que les personnels (qui se voient retirer systématiquement leur traitement en cas de grève) rejoignent la lutte, il est indispensable dans l'immédiat de constituer partout des caisses de grève, alimentée principalement par les enseignants-chercheurs qui généralement gardent leur traitement pendant la grève. Cependant, un des objectifs de la grève sera d'exiger le paiement total des jours de grève, pour tous.

Il est aussi indispensable que, des AG, monte l'exigence que les directions syndicales cessent leurs atermoiements, clarifient et unifient les revendications et appellent à la grève l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale — et pas à des journées d'action isolées et dispersées. Avec une grève générale dans l'Éducation nationale, il est possible de gagner. Et de faire en sorte que cette grève, sur le modèle exemplaire de nos camarades guadeloupéens et martiniquais, s'étende au point d'ouvrir la voie à une véritable grève générale interprofessionnelle.

1) Une heure de cours dit « magistral » équivaut à 1h 30 de cours en « travaux dirigés » (TD).

Laura Fonteyn, le 3 mars 2009